

# ASSURANCE MALADIES GRAVES

## Protection en cas d'imprévu

On ne peut pas savoir ce que la vie nous réserve. En souscrivant une assurance maladies graves, vous parez à toute éventualité en vous donnant le temps et l'espace nécessaires pour vous rétablir.

### PRÉVOYEZ L'IMPRÉVISIBLE : les maladies graves sont plus courantes que vous ne le pensez

- 227 000 Canadiens recevront un diagnostic de cancer cette année.<sup>1</sup>
- 2,6 millions de Canadiens vivent avec une maladie du cœur.<sup>2</sup>
- Près de 1 million de Canadiens seront atteints de démence d'ici 2030.<sup>3</sup>

### Des avantages sur lesquels on peut compter

- Si vous avez reçu un diagnostic de maladie grave, vous recevrez un montant forfaitaire en franchise d'impôt.
- Le dépistage précoce de certains cancers vous permet également de recevoir un montant d'une valeur maximale de 50 000 \$, sans réduction de protection.
- Vous pouvez recevoir ces paiements même si vous êtes en assez bonne santé pour continuer à travailler.
- L'utilisation de cet argent ne fait l'objet d'aucune restriction.
- Votre protection ne sera pas affectée si vous quittez la profession juridique.

### Qu'est-ce qu'une assurance maladies graves?

L'assurance maladies graves vous permet de percevoir un montant forfaitaire en franchise d'impôt si vous recevez un diagnostic pour l'une des 25 maladies couvertes. Vous pouvez utiliser cet argent à n'importe quelle fin, notamment pour payer vos factures, ce qui vous permet de vous concentrer sur votre rétablissement.

### Accessible à tous les membres de la communauté juridique du Canada

L'assurance maladies graves est un avenant facultatif à l'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats. Pour être admissible à l'avenant d'assurance maladies graves, vous devez avoir souscrit une assurance vie temporaire d'une valeur d'au moins 5 000 \$ (ou en faire la demande simultanément), et votre assurance vie temporaire doit demeurer en vigueur aussi longtemps que vous souscrivez cet avenant.

### Sans but lucratif signifie une valeur supérieure

L'assurance maladies graves de la Financière des avocates et avocats offre des avantages essentiels et une valeur supérieure. Le fait d'être un organisme sans but lucratif nous permet d'offrir ce produit à un prix avantageux; il se retrouve ainsi parmi les cinq options les plus abordables sur le marché canadien dans presque toutes les catégories d'âge.

En réalité, une avocate de 30 ans ayant souscrit une assurance vie temporaire de 1 000 000 \$ assortie d'une assurance maladies graves de 100 000 \$ pourrait n'avoir à payer que 1,36 \$ par jour<sup>4</sup>. Demandez une soumission pour connaître le taux dont vous pourriez bénéficier.

## Les 25 maladies suivantes sont couvertes :

- Accident vasculaire cérébral (AVC)
- Anémie aplastique
- Brûlures graves
- Cancer (mettant en jeu le pronostic vital)
- Cécité
- Chirurgie de l'aorte
- Coma
- Crise cardiaque
- Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Greffe d'un organe vital
- Infection à VIH contractée au travail
- Insuffisance rénale
- Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
- Maladie du motoneurone
- Méningite bactérienne
- Paralyse
- Perte d'autonomie
- Perte de l'usage de la parole
- Perte de membres
- Pontage aorto-coronarien
- Réparation ou remplacement d'une valve cardiaque
- Sclérose en plaques
- Surdit 
- Tumeur c r brale b nigne

Votre demande d'indemnisation pourrait n cessiter un diagnostic pr cis d'un m decin ou d'un sp cialiste et  tre assujettie aux modalit s de l'avenant.

## PRESTATIONS INT GR ES

### Prestation intervention rapide

Cette prestation encourage le d pistage et le traitement pr coces de trois cancers   risque relativement faible en vous versant 15 % de votre montant d'assurance, jusqu'  concurrence de 50 000 \$, sans incidence sur votre couverture globale. Les trois maladies vis es sont les suivantes:

- Carcinome canalaire in situ du sein
- Leuc mie lympho ide chronique (LLC) au stade 0 selon la classification de Rai
- M lanome malin au stade 1

### Acc s exclusif   un deuxi me avis m dical avec WorldCare

Un diagnostic peut marquer une premi re  tape importante sur la voie du r tablissement. Mais que faire ensuite? Cette garantie automatique vous permet de b n ficier d'une aide pr cieuse. En effet, une infirmi re autoris e agira en qualit  d'interlocutrice directe pour vous et s'assurera que votre dossier soit examin  par une  quipe de 4   7 sp cialistes de la sant  provenant d'h pitaux de premier plan pour veiller   ce que vous b n ficiiez d'un diagnostic s r et d'un plan de traitement appropri .

### Souscrivez la couverture de votre choix

Vous pouvez souscrire une assurance maladies graves d'un montant compris entre 25 000 \$ et 1 000 000 \$ (par tranches de 1 000 \$).

### R ductions de taux pour montants de couverture  lev s

Les r ductions de taux pour l'assurance maladies graves sont offertes pour des tranches de couverture de 250 000 \$, 500 000 \$ et 750 000 \$. La souscription d'une couverture additionnelle peut constituer un moyen efficace de vous prot ger, ainsi que les personnes qui comptent sur vous, des cons quences financi res d'une maladie grave.

### Couverture garantie

La Financiere des avocates et avocats assure la communaut  juridique du Canada depuis plus de 40 ans. Dans le cas peu probable o  le contrat principal d'assurance de la Financiere des avocates et avocats serait r sili , votre couverture serait garantie par Manuvie   des taux raisonnables, sans avoir   fournir de preuve de bonne sant .

Investissez dans votre tranquillit  d'esprit. Discutez avec votre conseiller de la Financiere des avocates et avocats du r gime d'assurance qui vous convient.

Apprenez-en davantage en visitant le site [financieredesavocats.ca](https://financieredesavocats.ca).

**FINANCI RE**  
DES AVOCATES ET AVOCATS

Source: <sup>1</sup>Soci t  canadienne du cancer, « Vue d'ensemble des statistiques sur le cancer », derni re modification le 1<sup>er</sup> mai 2024 <sup>2</sup>  Institut de cardiologie de l'Universit  d'Ottawa, 2024, « Heart health education ». <sup>3</sup>Soci t  Alzheimer, « Les troubles neurocognitifs au Canada : quelle direction   l'avenir? », 6 septembre 2022. <sup>4</sup>Ce devis est con u pour une femme de 30 ans, non-fumeuse, qui souscrit une offre group e comprenant une assurance vie T5   des taux courants. La m me couverture pour un homme non-fumeur de 30 ans co terait environ 1,69 \$ par jour.

Le pr sent document est destin    vous donner un aper u du r gime et ne doit pas  tre per u comme faisant partie d'un contrat quelconque. Certaines prestations et conditions peuvent avoir chang  depuis la production du pr sent document, et d'autres conditions peuvent s'appliquer. La couverture peut  tre soumise   la pr sentation de preuves de revenu et de bonne sant  et   l'autorisation de notre assureur. D'autres conditions pourraient aussi s'appliquer. Renseignez-vous aupr s de votre conseiller de la Financiere des avocates et avocats pour conna tre les modalit s exactes de votre r gime.

L'assurance maladies graves commandit e par la Financiere des avocates et avocats, anciennement l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC), est souscrite par **La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financiere Manuvie)**. C. P., 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8

Septembre 2024